



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cyclistes

Question écrite n° 96679

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le port du casque pour les cyclistes. Sur le nombre de cyclistes accidentés sur la route, 46 % sont des enfants de moins de quinze ans chez qui l'on constate, dans 32 % des cas, un traumatisme crânien. En conséquence, il lui demande s'il envisage de rendre le port du casque obligatoire pour les tout jeunes cyclistes. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

En 2005, 12 cyclistes âgés de 10 à 14 ans sont décédés dans les trente jours suivant leur accident et 804 ont été hospitalisés plus de vingt-quatre heures, chiffres en diminution de 45 % pour les premiers et en augmentation de 2,4 % pour les seconds par rapport à l'année précédente. Le port du casque permettrait souvent de protéger ces cyclistes contre les lésions crâniennes fréquentes provoquées par un accident. Dans ces conditions, il ne peut être qu'encouragé. Cependant, l'obligation du port du casque poserait des difficultés pratiques confirmées par l'échec des tentatives menées dans d'autres pays. Le Gouvernement préfère faire appel à la responsabilité individuelle de chacun en recommandant l'usage de cet équipement, notamment dans le cadre des actions locales de sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96679

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6121

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9222